

Réunion du Conseil consultatif pour l'intégration de la personne handicapée du 4 mars 2020

Personnes présentes : Stéphane Colin, Marcel César, John Hooijschuur, Marianne Boegaerts, Jacqueline Focroulle, Guy Hincq, Mary Collins, Marie-Paule Herdies, Geneviève Warnant, Bénédicte Brabant, Françoise Tancre.

Excusés : Jean Wuyts, Jany Serverius, Brigitte Hamtiaux

Ordre du jour


L'ordre du jour est le suivant :

1. Accessibilité aux lieux publics et dans les lieux publics
2. Besoins des personnes moins valides
3. Collaboration avec le Conseil Consultatif des Seniors
4. Présentation par Marcel César du dossier « aménagement des parkings pour les personnes en situation d'handicap »
5. Excursion de septembre du groupe Handy Chastre : présentation du projet (Marianne)
6. Divers


1. Accessibilité aux lieux publics et dans les lieux publics

Accueil des participants par John Hooijschuur, qui a pris le relais de Bénédicte Brabant en tant que Président du CCIPH de Chastre. Bénédicte peut participer aux réunions même si elle n'habite plus Chastre, à sa demande, celles de Stéphanie et de Stéphane.

Points urgents abordés en vue d'un courrier à la commune pour les améliorations à apporter aux lieux publics, John expliquant qu'il y a un budget conséquent alloué à ce point.

 **Accessibilité à l'Espace 2000 à Blanmont** : cela devient dangereux en termes d'accessibilité, **c'est urgent** car beaucoup de difficultés d'accès pour les 3x20. Guy suggère l'installation d'une rampe d'accès et d'une descente en béton pour accéder à la salle (ex aux sittelles, il y a une descente qui est fonctionnelle). Les toilettes sont à aménager (il y a déjà des barres d'appui dans la toilette des dames, il n'y en a pas dans la toilette des hommes, une toilette suffit, mais la porte est trop étroite (il faut 90 cm). Eclairage insuffisant : une lampe se trouve sur le bâtiment en pierre et une autre lampe est fixée sur le préfabriqué, mais il y a 50 mètres d'obscurité entre le préfabriqué et la salle, nécessité d'installer un spot détecteur de mouvement, à fixer sur le préfabriqué.

Mettre une rampe du côté opposé à celui venant de l'école en prévoyance d'une descente, pour l'accès à la salle aux poussettes et chaises roulantes.

 **Accès au Delhaize** : le long du trottoir, où il y a le rond-point Renault. Trottoir trop étroit, c'est un endroit où passent des personnes âgées (avec un handicap ou non), ou des jeunes avec poussette, trouvent que c'est difficile. C'est compliqué d'aller au Delhaize à pied. Il faut revoir le passage piéton, et bien le signaler, mais c'est une voirie provinciale. Marche très haute, les

gens traversent pour avoir une meilleure visibilité. Le passage pour piéton en face du bâtiment où se trouve le dentiste, n'est pas pris par les personnes plus âgées car la bordure est trop haute, donc elles ne l'empruntent pas, elles descendent et traversent plus bas. Stéphane voudrait supprimer ce passage piéton et le retracer, et de le mettre au début de l'avenue du Castillon, du côté Chastre (où il y a le stop). Il voudrait faire cette proposition au Collège. Il faudra aller sur place et faire des photos à montrer au Collège. En venant de la gare, le trottoir est très étroit (la rue Ledocte), Marcel explique que la rue allant vers le Vieux chastre dispose d'un trottoir trop étroit. Le mur en pavé empêche l'élargissement du trottoir, côté opposé au chemin de fer. Marcel fera des photos qu'il transmettra à Marianne.

✚ L'aménagement de la place de la gare n'est pas optimal, mais des travaux sont en attente par rapport à la gare

✚ Gentines : prévoir d'aménager l'entrée de la salle des Golards, en y mettant une rampe et en adaptant une toilette pour les personnes handicapées (beaucoup de travaux sont à faire : toiture, châssis, etc.)

✚ Tensoul : tout est bon par rapport à l'aménagement à destination des personnes handicapées

2. Les besoins des personnes moins valides

- Invalidité : visuelle, auditive, pmr, cela recouvre beaucoup de choses
- Besoins en accessibilité
- Connaissance des personnes invalides : CPAS, CMM : service rendu par des bénévoles à des personnes moins valides, peut-être qu'il existe d'autres services, Marianne est Handicontact pour la commune.
- Mary explique qu'il y a tous types d'handicaps autres que la mobilité réduite, qu'il y a 2 écoles spécialisées : voir quels sont les besoins des jeunes de ces écoles : il serait bien de ne pas oublier ces jeunes.
- Mary propose d'étendre la définition d'handicap à beaucoup plus de personnes que les PMR, on ne voit pas spécialement les autres handicaps qui ont des besoins spécifiques également. Cela vaudrait la peine de demander aux écoles si elles ont des demandes par rapport aux besoins spécifiques de leurs élèves. John explique qu'il y a des bénévoles qui sont tous les matins près des écoles pour aider les enfants à traverser en toute sécurité.
- Les personnes sont rendues moins valides par l'âge, mais il y a aussi les personnes porteuses d'un handicap mental, il faudrait mettre des pictogrammes pour les aider. Il est dommage que le directeur des renardeaux et que la directrice des sittelles ne participent pas à la CCIPH, ce serait intéressant d'avoir leur écho. Françoise explique qu'il existe des formations pour les agents communaux à l'accueil des personnes en situation d'handicap, de manière à les accueillir au mieux. La question de l'accessibilité des personnes handicapées aux bureaux se pose à chaque élection, accessibilité aux chiens guides. Envoyer les agents communaux en formation, ou faire venir une association pour former le personnel communal à l'accueil des personnes en situation d'handicap, vu le renouvellement du personnel communal, ce serait intéressant.
- Installer un banc dans la cour afin que les personnes puissent se reposer, mettre un emplacement spécifique aux personnes handicapées devant la porte de la commune
- L'accessibilité de certaines écoles n'existe pas : à Chastre, ce n'est pas accessible : pas de rampe, pas d'ascenseur : mettre un plan incliné dans la classe du rez-de-chaussée permettrait à tout le monde d'y accéder. Certains parents ne mettent peut-être pas leurs enfants à Chastre à cause du manque d'accessibilité. Ils ne viennent pas parce qu'aucune école n'est accessible,

sauf à Blanmont où il y a un ascenseur. C'est un problème général à tout le pays, pas seulement à Chastre. Il y a plein d'escaliers dans les écoles, même si la Belgique est obligée de le faire, cela demande un énorme investissement. A Chastre, il y a un problème d'accessibilité du côté des maternelles également. Mary souligne que ce serait important de rendre l'école de Chastre accessible. En matière d'intégration, les enfants porteurs d'handicap moteur vont de plus en plus dans l'enseignement ordinaire, ils sont tout aussi intelligents que les autres enfants. On cite l'exemple d'une petite fille porteuse de la trisomie qui avait fréquenté l'école de Blanmont, qui a fait toutes ses maternelles sans problème d'intégration ni de rejet des autres enfants. Les assistants à la vie journalière accompagnent les enfants handicapés visuels dans l'enseignement ordinaire, et l'intégration se fait sans problème ; on essaie l'intégration des personnes dans un club de personnes valides, plutôt que de créer des clubs pour personnes handicapées. Pourquoi ne pas inviter les personnes handicapées à participer à des activités avec des personnes valides ?

3. Collaboration avec le Conseil Consultatif des seniors

Plusieurs personnes font partie des deux conseils, ce serait donc utile d'avoir une étroite collaboration pour les activités : voyages, excursions, déplacements, goûters, les intégrer davantage ;

On prévoit un voyage pour les seniors et un autre pour les Handy, chaque personne pouvant aller aux deux voyages. Est-ce envisageable d'ouvrir les deux voyages à d'autres personnes pour éviter les « ghettos » ? John explique que tout le monde peut participer aux excursions, même si on voit toujours les mêmes personnes. Il faudrait faire quelque chose pour élargir les deux groupes, mettre sur Facebook diverses informations serait intéressant ⇒ voir dans le bulletin communal d'Eghezée, voir avec la chef de projet PCS d'ORP Jauche par rapport au petit journal. Comment dire aux gens qu'on est là pour les écouter, les inviter à participer aux activités. Il faut aller plus loin dans la communication, dire qu'on est là pour aider les gens. On n'aura pas de réponse si on ne se fait pas connaître auprès de la population ; créer un groupe Facebook communal consacré à cela ' vous avez des problèmes de déplacement, d'activité, on est là pour vous aider' Ne pas se limiter à un seul moyen de communication. Les personnes qui viennent dans les groupes sont toujours les mêmes, il y a des personnes isolées qui ne veulent pas venir parce qu'elles ne savent pas se déplacer. Marcel pense que les gens sont au courant, mais ne veulent pas spécialement participer aux activités. Comment atteindre ceux qui ne veulent pas participer aux activités proposées par la commune ? Les nouveaux habitants sont surtout des jeunes couples, l'information passe bien. Les informations sont bien distribuées via le toutes-boîtes distribué régulièrement lors d'activités spéciales (grand feu, etc) Le lieu du grand feu est inaccessible aux PMR, faire attention à l'accessibilité des personnes lors des événements (fête de la musique, etc) les personnes à mobilité réduite veulent souvent se débrouiller par elles-mêmes. L'accessibilité aux chapiteaux du marché de Noël n'est pas optimale, Stéphane explique que le marché de Noël sera organisé ailleurs en mettant un chapiteau devant les églises, la place de la Féchère à Blanmont permet de mettre deux chapiteaux ; mettre des plaques au sol permettant l'accès des chaises roulantes aux chapiteaux. Marcel explique que disposer d'un hippocampe permettrait une meilleure accessibilité tout-terrain. Créer une place handicapés pour l'accès au terrain de foot serait intéressant.

4. Présentation du dossier parking par Marcel

Marcel explique qu'on avait fait le tour de la commune pour faire un relevé des endroits où mettre des parkings adaptés, dans l'ancienne CCIPH. Marcel a mis des bandes rouge /blanc pour proposer des emplacements à délimiter

Plusieurs parkings ont été réalisés : école de Blanmont,(1 emplacement près de la salle Espace 2000) place de la Féchère,(pas de panneaux, mais places peintes) église de Blanmont : les contours ont été faits mais pas de panneau, donc non conforme et pas respecté : l'important est de mettre le panneau, on peut peindre l'emplacement en bleu, ou mettre les bords en bleu et mettre le dessin en blanc. On se demande s'il n'existe pas de panneaux au service travaux : à vérifier et à mettre au Collège. la Commune devait faire les emplacements, puis la commune a conventionné avec une firme, les travaux ont été interrompus par l'ancienne conseillère en prévention. Il n'y a plus eu de suivi de ce dossier depuis. Vérification sera faite si les panneaux ont été achetés.

- Gare de Blanmont : une place a été réalisée
- Cimetière de chastre : mettre un panneau et créer un emplacement spécifique sans marquage car gravier ⇒ pas réalisé
- Venelle des genêts : place à mettre aux dimensions
- Venelle des Lilas : emplacement à réaliser, à vérifier
- Ecole de Chastre : emplacement réalisé
- Eglise de Chastre : 2 emplacements réalisés
- Gare de Chastre : pas d'emplacements réalisés, car cela appartient au dépôt TEC (près du Vieux Chastre), la place rue Ledocte n'est plus valable, car le panneau est mal orienté, on peut tourner le panneau pour que l'emplacement soit récupéré. La place qui se trouvait sur la place de la gare a été supprimée, dans les plans d'aménagement futurs : 6 places les plus proches du quai seront réservées aux personnes handicapées sur les 90 futures places prévues, mais en attendant, la commune peut remettre un panneau près des escaliers. Question : une place avec le seul panneau est-elle légale ? Oui, mais le marquage au sol permet une meilleure visibilité pour les automobilistes, Françoise va vérifier la loi en termes de parking. Il faut voir si le TEC ne pourrait pas mettre un emplacement réservé aux personnes handicapées devant le Vieux Chastre, sachant que beaucoup de navetteurs se garent devant le Vieux Chastre .
- Poste de Chastre : deux emplacements existent mais peu visibles, pas de panneaux, le parking est public et appartient à la poste. Vérifier si un courrier a été adressé à la poste et transmettre à John. Pas de réponse reçue de la part de la poste.
- Cimetière de Cortil : rien n'a été fait, il fallait créer une place à droite, mettre un panneau et marquage au sol.
- Eglise de noirmont : on avait demandé de mettre un panneau et d'élargir la place, mais cela n'a pas été fait.
- Tensoul : cela n'a pas été fait devant la salle, parce que quand il y a une fête, le traiteur doit pouvoir se garer devant la cuisine. Il faudrait mettre un emplacement près des escaliers, parce qu'un locataire est une PMR. Il n'y a pas de rampe existante, il faudrait mettre une rampe contre le mur pour faciliter l'accès aux appartements.
- Cimetière de Gentinnes : un panneau à gauche avait été demandé, mais cela n'a pas été fait
- Petite école (chemin vers le mémorial Kongolo) : 1^{er} emplacement : il fallait mettre un panneau, mais pas de panneau. Délimiter l'emplacement en longueur en mettant une bordure enterrée, pas de problème de largeur car c'est le long d'une voirie.
- Eglise de Gentinnes : la place la plus proche de l'église devait être élargie, et mettre un panneau, cela n'a pas été fait
- Salle des golards : rien de fait, faire un emplacement avec bordure enterrée et mettre un panneau
- Cité de st Géry : à côté du cimetière, mettre un panneau
- Eglise de st Géry : emplacement le plus proche, cela n'a pas été fait
- Proxy delhaize : il fallait un emplacement, mais rien n'a été fait

- Eglise de villeroux : il fallait mettre un panneau, mais rien n'a été fait

Il y a encore beaucoup de choses à faire : 14 emplacements au total, dont seuls 3 ou 4 ont été faits. La CCS va adresser un courrier à la commune, après avoir été voir les emplacements. On transmettra les photos au Collège également, il faut mettre des éléments précis dans la lettre. Ce dossier date d'au moins 6 ou 7 ans, La CCS remercie Marcel pour le travail fait, John, Marcel et Marianne se verront pour faire le courrier après qu'il ait fait le relevé. Françoise se renseigne sur le texte légal

5. Excursion des seniors

- Excursion le 6 mai à Cologne, croisière sur le Rhin, Drachensfeld avec le train à crémaillère Marianne va se renseigner auprès des voyages Peeters pour les modalités. Il faudra faire appel auprès de 3 compagnies de Chastre pour un voyage à l'étranger, en-dehors du marché avec Keolis. Le prix avec le voyage Peeters tourne autour des 90 euros, la Commune paiera le car.
- André Van der Auwera a proposé une excursion à Bullange (trains miniatures, crèches, poupées en porcelaine) formule à 24,90 euros pour les visites et le repas pour les seniors, mais ce sera mieux pour le groupe Handy Chastre en termes d'accessibilité aux chaises roulantes. La date choisie par le CCS est le mardi 22 septembre 2020.
- Claude organise un voyage le 2 juin, Jacqueline explique qu'il reste 10 places. Lieu : siroperie d'Aubel, abbaye du Val Dieu. Claude a pris un bus double étage, c'est lui qui va finaliser ce voyage. Il en parlera au prochain goûter, et donnera le prix.
- Constat que les personnes aiment se retrouver autour d'un goûter, pour un voyage, elles ont besoin de cela.

7. Divers

Tour de table

- Mary demande la date de la prochaine réunion, elle travaille et souhaite connaître les dates à l'avance, afin d'adapter son horaire.
- Les personnes préfèrent 18 heures pour se réunir, le mercredi semble le jour qui arrange tout le monde
- Prochaine date de réunion : le mercredi 22 avril à 18 heures
- Convention de partenariat commune / Sittelles : participation de chastrois isolés aux activités des Sittelles, accompagnement des personnes des Sittelles avec la camionnette du service de cohésion sociale. Cela sera indiqué dans le prochain Bien vivre, afin que les personnes qui le souhaitent puissent se manifester auprès de Marianne.
- Mary insiste sur le fait que tout soit accessible à tout le monde, pour que tous les citoyens de Chastre puissent avoir les mêmes droits et les mêmes libertés, c'est au CCIPH à veiller à cela.
- Marcel fait partie de la Commission sécurité/ mobilité et cela fait longtemps qu'il demande la création de pistes cyclables entre les villages, et plus d'espace pour les piétons. Il manque une sorte de plan général qui fixerait ce qu'on veut comme voiries en termes d'espaces de mobilité. Pourquoi ne pas faire une piste cyclable entre Chastre et Villeroux, qui serait un bel espace bien large, accessible aux piétons, avec des panneaux, entre les deux villages, ce qui n'a pas été fait. On a empierré un chemin entre les chemins de campagne et Villeroux, ce que Marcel trouve aberrant par rapport à

l'argent dépensé ! Marcel dit que ce n'est pas accessible aux vélos, parce que ce sont des grosses pierres. Il manque un plan général de mobilité, les échevins qui se succèdent veulent de l'« immédiat » au lieu de faire sur du long terme. On ne connaît pas les limites entre le public et le privé. La piste cyclable le long de la nationale est dangereuse, parce que trop près des voitures : pourquoi ne pas l'avoir faite derrière les arbres ? A Gentinnes, cela a été fait près de la Croix de St Géry, mais elle ne va pas jusqu'à Cortil, il faut rentrer des dossiers pour avoir des subsides et pouvoir continuer les travaux à faire, au fur et à mesure. Il y a beaucoup de choses à faire en termes de mobilité. Les trottoirs qui mènent à Noirmont sont recouverts de terre, le nettoyage a été fait par les ouvriers communaux. Ces trottoirs n'ont jamais été nettoyés, les riverains n'entretiennent pas leurs trottoirs, qui deviennent étroits. Les gens n'entretiennent pas leurs trottoirs, il faut verbaliser. Comment avoir une vision plus globale en termes de mobilité, travaux pour avoir plus de cohérence : tout s'entremêle ⇔ C'est le Collège qui doit décider des choses à réaliser. L'idée serait de réaliser une piste cyclable entre Chastre et Gembloux, une sorte de « Ravel » pour permettre aux personnes d'aller jusqu'à Gembloux à vélo.

- Jacqueline dit qu'il faut être attentif à ce qui a été dit en Conseil consultatif.
- Tout le monde remercie Marcel pour le travail de recherche sur le dossier « parkings handicapés » et sa présentation succincte.
- Stéphane relaiera toutes les demandes du CCIPH auprès du Collège
- La priorité des tâches à effectuer selon Guy : Aménagement de la salle de Blanmont (rampe, lampes à mettre sur le bâtiment pour éviter le trou noir, et aménagement d'une place handicapés au Tensoul ainsi que d'une rampe pour la PMR qui est locataire, cela peut être fait rapidement. Le trottoir après le pont est une chose importante à aménager.
- Conclusion : prochaine réunion le 22 AVRIL à 18 heures

Le Président du CCIPH

L'Echevin des Seniors

La Secrétaire,

John Hooijschuur

Stéphane Colin

Marianne Boegaerts,